

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE EN VUE DE LA
CRÉATION DE SERVITUDES SUR FONDS PRIVÉS
POUR LA POSE DE CANALISATIONS PUBLIQUES

COMMUNE DE VAL CENIS

PROJET DE REMPLACEMENT DE LA TÉLÉCABINE DU VIEUX MOULIN
ET AMÉNAGEMENTS ASSOCIÉS

Par arrêté du 8 février 2018, le préfet de la Savoie a prescrit, dans le cadre du projet de remplacement de la télécabine du vieux moulin et aménagements associés, l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement, sur le territoire et au profit de la commune de Val Cenis, les immeubles touchés par les servitudes de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement relatives à la pose de :

- une conduite d'assainissement des eaux usées raccordée au restaurant communal d'altitude de la FEMA, au bâtiment de la gare d'arrivée de la nouvelle télécabine et à la nouvelle salle hors sac avec ses sanitaires,
- une conduite d'eau potable raccordée au restaurant d'altitude de la FEMA et à la gare d'arrivée de la nouvelle télécabine du Vieux Moulin jusqu'au réseau public d'eau potable.

Cette enquête se déroulera pendant 36 jours consécutifs, du lundi 12 mars 2018 au lundi 16 avril 2018, sauf jours fériés, en mairie annexe de Lanslevillard, siège de l'enquête et en mairie de Termignon, siège de la mairie de Val Cenis.

M. Bernard RATEL, Général de Division de 2ème section en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public afin de recueillir ses observations éventuelles, écrites ou orales, en mairie annexe de Lanslevillard :

- le mardi 13 mars 2018 de 15 à 19 h
- le lundi 16 avril 2018 de 15 h à 19 h

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté :

- sur le site de la mairie de Val Cenis Lanslevillard : <http://www.lanslevillard.fr>
- sur le site de la mairie de Val Cenis Lanslebourg : <http://www.lanslebourg-montcenis.fr>

Par ailleurs, un accès gratuit à ce dossier sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible en mairie annexe de Lanslevillard et en mairie de Termignon, siège de la mairie de Val Cenis.

Le dossier sera également déposé en mairie annexe de Lanslevillard et en mairie de Termignon, siège de la mairie de Val Cenis afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, soit :

mairie annexe de Lanslevillard :

- le lundi de 14 h à 17 h 30
- le mardi de 14 h à 17 h 30
- le mercredi /
- le jeudi de 14 h à 17 h 30
- le vendredi de 14 h à 17 h 30

mairie annexe de Termignon :

- de 9 h à 12 h
- de 9 h à 12 h
- de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30
- de 9 h à 12 h
- de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h 30

Les observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale, à la mairie de Val Cenis, rue Parrachée 73500 TERMIGNON ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

accueil@mairie-valcenis.fr

Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai d'un mois. Le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral portant création de servitudes sur fonds privés pour la pose de canalisations.